ANNEXE I AUTORISATION DE DISTRIBUER UN MÉDICAMENT

Le personnel de l'école pourra distribuer des médicaments à votre enfant conditionnellement à la signature et à la réception de ce formulaire.

Les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette identifiant le médicament sont requis: Il importe donc de toujours remettre le contenant original identifié au nom de l'enfant.

Sur cette étiquette doivent figurer le nom de l'enfant, le nom du médecin (si médicament prescrit), le nom du médicament, la date de péremption, la posologie et la durée du traitement.

AUTORISATION DE DISTRIBUER UN	MÉDICAMENT (S.V.P.	Écrire en lettres mo	pulées)				
J'autorise un membre du personnel de l'école à distribuer le médicament suivant à mon enfant selon la posologie indiquée :							
Nom de l'enfant :	Prénom :	Classe :					
Période du : au		_ Année:					
Nom du médicament :							
Posologie (dose et fréquence) :(Voir étiquette du pharmacien, au besoin)							
Moment de l'administration (ex.: au repas, heure), si au besoin, préciser à quel moment le donner :							
(Au service de garde lors de journée péd	agogique distribution C	Oui Non)				
Voie de distribution : Inhalation (pompe) :	Orale :	Peau :					
Le médicament doit-il être réfrigéré? : Oui :Non :							
Effets indésirables importants attendus :							
Signature du parent ou du titulaire de l'autorité parentale :							
Téléphone du parent ou du titulaire de l'autorité parentale :							
Téléphone en cas d'urgence :		-					
Lien avec l'enfant : Date :							

PRÉVENIR L'ÉCOLE DE TOUT CHANGEMENT ET DE TOUT RENOUVELLEMENT DE LA PRESCRIPTION. DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DISPONIBLE AU SECRÉTARIAT.

ANNEXE II REGISTRE DE DISTRIBUTION DE MÉDICAMENTS PRESCRITS

Nom de l'enfant :					
Nom du médicament :			Date d'exp. :		
Posologie :				'	
Régulière (heure) :			Au besoin (délais) :		
Nom du	Posologie	HEURE	DATE	SIGNATURE DE L'INTERVENANT	
MÉDICAMENT				QUI A DISTRIBUÉ LE MÉDICAMENT	